

Introduction

Sans surprise, le nouveau sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro le 26 octobre a eu pour finalité essentielle de rassurer les marchés par divers colmatages financiers. Aucune solution durable n'a été apportée qui permettrait de relancer l'économie.

Après la Grèce et le Portugal, l'intervention du Fonds européen de stabilité financière est envisagée pour soutenir l'Italie, 3^{ème} économie de la zone euro.

Les injonctions à toujours plus d'austérité se multiplient, sous la pression de la France et de l'Allemagne ; au lieu de réduire l'endettement public, elles l'accroissent en empêchant toute croissance ; elles frappent essentiellement les populations.

La situation économique et sociale est explosive en France et en Espagne. Il est de la responsabilité du syndicalisme de prendre en charge cette question. C'est pourquoi il faut populariser l'audit citoyen de la dette. C'est pourquoi il faut aussi multiplier les initiatives syndicales d'actions mais aussi de débats (y compris un dossier dans la presse syndicale) sur la crise, et les choix alternatifs nécessaires.

Il faut en finir avec le dogme monétariste et le dumping fiscal qui assèchent les recettes des Etats, abandonner les politiques d'austérité qui conduisent droit dans le mur (effet boule de neige sur l'endettement), et introduire enfin démocratie politique et démocratie sociale dans les choix économiques et budgétaires, tant nationaux qu'Européens.

Enfin, la FSU pourrait se rapprocher de la CGT, afin de rencontrer la DGB, le syndicat allemand, afin d'avancer sur ces questions.

Il serait nécessaire de rappeler les causes véritables de la dette et le rôle de la spéculation boursière, de changer radicalement d'orientation en réglemant la finance, en ayant des politiques de soutien aptes à relancer l'activité économique, une fiscalité juste et progressive.

Il serait nécessaire également de revenir sur les bases actuelles de la construction européenne, permettre aux Etats de se financer auprès de la BCE, reconstruire l'Europe sur des bases démocratiques, donner la parole aux peuples et arrêter la mise sous tutelle de plusieurs Etats.

En France, le nouveau plan d'austérité annoncé par François Fillon touche une fois de plus les classes moyennes et défavorisées et risque d'enfoncer un peu plus la France dans le déclin (accélération du report de l'âge de départ en retraite, hausses de la TVA, nouvelles réductions des dépenses publiques et de l'assurance maladie...).

La nécessité d'une autre politique est plus que jamais une évidence ; elle suppose une intervention forte des partenaires sociaux. Pour cela, le SNES et la FSU devront pousser à la mobilisation pour des alternatives, dans le cadre interprofessionnel, le plus rapidement possible afin de construire une grève massive sur l'emploi, les salaires, la protection sociale et les retraites.

Nécessaire aussi de construire une action au niveau européen, des initiatives ont été prises par les organisations syndicales espagnoles, des actions de grève sont prévues le 24 novembre au Portugal et le 30 au Royaume Uni.

Dans l'Education, les annonces budgétaires qui prévoient 14000 nouvelles suppressions d'emploi (-6650 dans le second degré), montrent la persistance de l'action gouvernementale. S'appuyant sur la faveur de l'opinion envers l'Education, fruit de nos campagnes, il faut donc arracher un autre budget mais aussi une autre politique éducative.

Nos analyses ont montré la cohérence de l'ensemble des mesures (LPC, socle commun, programme Eclair, réforme des lycées et de l'orientation, nouvelle organisation de travail) ; s'y ajoutent les attaques contre les décrets statutaires et les projets de décrets sur l'évaluation et d'arrêtés.

Les élections professionnelles ont montré l'attachement des personnels du second degré aux organisations qui font le choix d'un syndicalisme de métier majoritaire et offensif, défendant la qualité de leurs missions et de leurs métiers et pas seulement les moyens. Les personnels ont ainsi porté plus de 50% des suffrages exprimés en direction du SNES. Il est donc de la responsabilité du SNES d'amplifier notre campagne pour un plan d'urgence pour l'Education et de travailler à mobiliser le maximum de collègues.

Budget 2012

Le budget 2012 de l'Education a été adopté jeudi 10 novembre à l'Assemblée avec une ponction supplémentaire de 20 millions d'euros par rapport au projet, pour contribuer au milliard d'économies supplémentaire annoncé en août par François Fillon dans le cadre du premier plan de rigueur. Seront notamment réduits de 11 millions les crédits destinés aux bourses de collèges et de lycées, en raison de leur sous-utilisation prétendue et du nombre d'élèves à la rentrée 2011, et de 2 millions les crédits pour les fonds sociaux.

Au nom de la priorité accordée à la réduction des déficits publics, les dépenses de l'Etat sont gelées en valeur (hors dette et pensions), la politique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux est poursuivie avec la suppression de 30 400 emplois de fonctionnaires, le gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales est reconduit.

L'Education nationale se verra ponctionner de 14 000 emplois, ce qui porte à plus de 70 000 le total des suppressions depuis 2008.

Ce budget est aussi marqué par la poursuite, pour la deuxième année, du gel du point d'indice, la dernière augmentation remontant à juillet 2010. Quant au « retour catégoriel » corollaire du « travailler plus pour gagner plus », outre son caractère de troc inadmissible, il se traduit par le développement de l'individualisation et de la rémunération de la « performance »...

Le SNES doit mener une campagne avec les parents et les élèves sur la question des fonds sociaux dont la réduction drastique risque de provoquer le décrochage des élèves les plus défavorisés et remettre ainsi en cause la démocratisation scolaire.

Evolution des crédits

Avec 61,024 milliards le projet de loi de finance de l'éducation nationale est en évolution de +0,86% en euros courants par rapport au projet de loi de finances 2011, ce qui correspond à une baisse d'au moins 0,84% en euros constants si l'on s'en tient aux prévisions d'inflation sans doute très optimistes. Et ces crédits sont d'ores et déjà amputés de 20 millions après le vote à l'assemblée.

Hors pensions depuis 2007, le budget de l'enseignement scolaire ne cesse de diminuer en euros constants.

Evolution des emplois

Les 14 000 suppressions prévues se répartissent de la manière suivante :

- 5700 dans le premier degré public
- 6650 dans le second degré public
- 400 administratifs
- 1350 dans l'enseignement privé sous contrat ...une fois de plus nettement moins taxé que le public.

Le ministre martèle qu'il « assume » les suppressions et qu'on peut faire mieux avec moins par la magie de l'autonomie créatrice de performance ! Les recteurs sont ainsi invités à utiliser, les meilleurs « leviers » en fonction de la situation locale...notamment : augmenter les effectifs d'élèves par classe, supprimer les décharges de service au titre des activités de coordination pédagogique et de soutien aux enseignements, économiser des heures d'enseignement en instrumentalisant la réforme des lycées, réduire encore les moyens de remplacement...

Peu importe pour le ministre, la remontée des effectifs amorcée à la rentrée 2010, et prévisible pour les quinze années à venir compte tenu seulement de la courbe des naissances. Peu importe la crise de recrutement qui s'annonce, conséquence redoutable de la baisse continue des postes mis aux concours externes depuis 2002, du sabordage de la formation des nouveaux enseignants et des conditions de leur entrée dans le métier...

Peu importe les remplacements non assurés, les effectifs qui explosent, l'accompagnement personnalisé en lycée qui est une véritable imposture, l'éducation prioritaire sacrifiée, les taux de scolarisation des 15 -19 ans en baisse, les 130 000 sorties sans qualification du système éducatif,

Peu importe, les salaires des profs inférieurs à la moyenne de l'OCDE, les enseignants français partageant avec leurs seuls collègues suisses le privilège de salaires moyens sans augmentation depuis 1995... Toutes ces questions ont d'ailleurs fait l'objet de très peu de débat à l'assemblée...

Evaluation des enseignants

Le Ministère vient de communiquer les projets de texte concernant l'évaluation des enseignants. Il s'agit de projets ayant clairement l'objectif de transformer radicalement notre métier en marginalisant, à travers l'évaluation, l'activité en classe qui est pourtant le cœur de métier, et en plaçant les enseignants sous tutelle exclusive d'un supérieur hiérarchique administratif. Ces projets s'inscrivent dans un contexte de transformation forcée de nos métiers par des contre-réformes refusées par les personnels mais imposées par le Ministère : réforme des lycées, LPC au collège et dispositif ECLAIR.

Le chef d'établissement deviendrait l'unique évaluateur malgré son incapacité à évaluer les qualités pédagogiques des enseignants dans leur enseignement, compétences directement liées aux contenus disciplinaires enseignés que par ailleurs il ne maîtrise pas. Ce serait donc la fin de la double évaluation.

Certaines catégories sont déjà soumises à l'unique évaluation par le chef d'établissement pour leurs carrières. Le SNES rappelle ses mandats de double évaluation pour toutes les catégories et insiste sur les conséquences désastreuses que subissent les personnels déjà en butte à l'arbitraire d'une unique évaluation.

Le rythme d'avancement serait l'ancienneté pour tous avec des accélérations de carrière qui seraient entre les mains du chef d'établissement. Le SNES rappelle à cette occasion son mandat d'avancement de tous au rythme le plus favorable.

De plus, recherchant tous les moyens de rogner encore plus le pouvoir d'achat des enseignants, le dispositif allongerait la durée de la carrière de la masse des personnels du second degré et pour la période de 2012 à 2015 conduirait pour tous à des promotions uniquement à l'ancienneté sans aucune accélération.

Ces projets, qui traduisent pour les enseignants les principes de la RGPP déjà imposés aux autres fonctionnaires conduisent à individualiser la gestion des personnels ainsi que leur rémunération et à les « mettre au pas ».

Ces projets sont totalement inacceptables pour les personnels et pour le SNES. Le Ministère ne tient aucun compte du résultat des élections professionnelles qui place le SNES à plus de 50% des suffrages exprimés dans son champ de responsabilité. Le ministre organise un véritable passage en force en voulant soumettre ses projets au Comité Technique Ministériel avant les congés de fin d'année.

Pour le SNES, ces projets constituent une agression frontale contre les personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation du second degré. C'est aussi une marque de mépris à l'égard du travail accompli par les enseignants dans leur classe.

Le SNES est donc décidé à réagir avec puissance et détermination. Il va dans les jours qui viennent informer nos professions sur la réalité de ce projet et avec les autres syndicats du second degré mettre en place des actions à la hauteur de l'agression qu'ils subissent.

Après les déclarations du ministre Luc Chatel proposant l'ouverture de discussion sur le service des enseignants et après les propos de responsables politiques allant dans le même sens, au moment où se multiplient les atteintes contre nos statuts et nos conditions de travail (recrutements de personnels précaires par les chefs d'établissements, programme CLAIR, affectation des personnels sur 2,3,4 établissements, service dans des disciplines « connexes »), le SNES réaffirme son attachement aux garanties suivantes, notamment pour le second degré (une définition nationale des services des enseignants, un horaire hebdomadaire défini en heures de cours et l'enseignement dans la discipline de recrutement, heure de première chaire), contenues dans les décrets de 1950 ; il exige que ces garanties soient respectées dans le cadre du statut de fonctionnaire de l'Etat.

Recrutements et formation des maîtres

Le gouvernement s'enferme dans sa politique de sous recrutement, entamée dès 2004. Avec 8 600 postes ouverts aux concours externes, le nombre reste à son plus bas niveau pour la troisième session consécutive. C'est un signe très négatif qui est envoyé aux étudiants préparant les concours et qui, s'ajoutant à l'absence de revalorisation réelle de nos conditions de rémunération et de travail, accentuera le désintérêt pour les métiers de l'enseignement et de l'éducation observé depuis des années. Par sa politique, le gouvernement se rend responsable d'une crise de recrutement qui s'annonce très grave. La session 2011 des concours a vu 976 postes non pourvus faute d'un nombre suffisant de candidats présents. Le SNES dénonce le dévoiement organisé des pré recrutements par la

mise en place des masters en alternance que le Ministère et les Rectorats présentent comme une solution à la crise du recrutement. Les étudiants qui sont fortement incités à s'y engager se retrouvent dans des situations qui compromettent leurs chances de réussite au concours.

Pour les étudiants de Master, la situation est extrêmement difficile. Les objectifs de la préparation du concours et de la pré professionnalisation sont intenable pendant la seconde année du Master. La situation ne s'améliore guère pour ceux qui ont le concours, écrasés de travail, inquiets pour leur titularisation, les stagiaires sont placés dans des conditions insupportables d'entrée dans le métier.

Le Ministère commence à reculer sur l'obligation imposée aux futurs lauréats de concours d'avoir le CLES pour devenir enseignant ou CPE. Il faut poursuivre le combat sur cette question et obtenir le retrait d'une condition inadaptée et incompréhensible.

Le problème qui se pose aujourd'hui est double :

- augmenter les recrutements de façon à assurer les besoins du système éducatif, non seulement pour assurer des meilleures conditions de travail aux personnels et d'études aux élèves, mais également pour prendre en compte les besoins nouveaux, conséquence de l'augmentation, jamais démentie, du nombre de naissances depuis 1999.
- Garantir un vivier de candidats suffisant pour assurer un recrutement de qualité par concours.

Pour cela, le SNES, jugeant qu'il faut agir très vite, propose de prendre les mesures d'urgence suivantes :

- Programmer l'augmentation des recrutements sur cinq ans de façon à assurer le renouvellement de nos professions et à donner un signal positif aux étudiants. Maintenir ensuite une programmation des recrutements,
- Mettre en place un dispositif de pré-recrutements dès la licence et ouvrir des négociations pour qu'il constitue une voie d'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, en plus de la voie existante actuellement,
- Réserver des emplois d'AED, disposant d'une décharge de service, près des centres universitaires aux étudiants préparant les concours,
- Dès la rentrée 2012, rétablir une véritable année de formation pour les lauréats des concours, avec un temps de service en responsabilité limité à 6 heures hebdomadaires.

Le SNES interviendra dans la FSU pour organiser des Assises de la Formation des maîtres avec les syndicats et les associations afin de dresser un bilan de la réforme et de promouvoir un projet alternatif dans le cadre d'un appel unitaire. Relancer la bataille idéologique sur la question de la formation doit permettre de peser efficacement dans le contexte de la campagne électorale.

Titularisation :

Pour la deuxième année consécutive, la DGRH a licencié des stagiaires à l'issue de leur première année de stage, alors qu'avant 2010, avec des conditions d'entrée dans le métier et de formation professionnelle sans commune mesure avec ce que connaissent dorénavant les stagiaires, la pratique consistait à accorder une seconde année de stage quasi-systématiquement. Il apparaît qu'une fois de plus ces situations délicates sont réglées avec mépris.

Le SNES soutiendra les stagiaires qui souhaiteraient entamer un recours contre leur licenciement en s'attachant à démontrer qu'ils n'ont pas été placé dans des conditions normales de formation. Par ailleurs, le SNES interviendra pour que les doublants soient autorisés à changer d'académie dans le cadre du renouvellement de leur stage.

Education

La situation des collèges et des lycées a connu une nouvelle dégradation tant au niveau des conditions de travail et d'étude qu'au niveau de l'organisation et du fonctionnement. Réduction de l'offre de formation, augmentation des effectifs de classe, programmes parfois infaisables et souvent contestés, mais aussi remise en cause des heures statutaires et pouvoir accru du chef d'établissement dans les domaines de la vie et de l'organisation des établissements.

Cela conduit à des situations de plus en plus insupportables pour les personnels. Les annonces sur le prochain budget et sur les projets concernant l'évaluation et les statuts imposent que tout soit mis en oeuvre pour arrêter cette spirale destructrice.

Concernant les heures de vie de classe, le SNES rappelle que le ministre Chatel avait annoncé, dans sa réponse à une question écrite d'un sénateur (publiée dans le JO Sénat du 11 février 2010) qu'elles donnent lieu à une rémunération en HSE dès lors qu'elles sont assurées en dépassement de leur temps de service obligatoire.

La CA nationale appelle donc les personnels dans les collèges et les lycées à refuser de prendre en charge toute heure de vie de classe qui ne serait pas assurée dans le cadre du service ou rémunérée de manière spécifique.

Concernant l'éducation prioritaire, le SNES dénonce l'indemnité spécifique ECLAIR qui se substitue à l'ISS ZEP. Non seulement cette indemnité introduit la notion de rémunération au mérite par le biais d'une part modulable versée a posteriori aux personnels acceptant d'assurer des fonctions « accessoires », non seulement elle se substitue à la NBI de 30 points d'indice attribuée - au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville - aux personnels nouvellement affectés dans les établissements classés sensibles mais elle fait peser de lourdes menaces sur l'ISS ZEP que perçoivent actuellement tous les personnels affectés en RRS ex ZEP. D'autant que les personnels exerçant dans certains établissements classés RRS (réseau de réussite scolaire) font en ce moment l'objet de chantages inacceptables : on leur annonce en effet que leur établissement sortira de la carte de l'éducation prioritaire s'ils n'acceptent pas qu'il intègre le programme dérogatoire ECLAIR.

Pour le SNES, la rémunération des personnels ne saurait dépendre du bon vouloir du chef d'établissement. Et les diverses indemnités fonctionnelles existantes comme l'ISS ZEP et cette indemnité doivent être remplacées par une NBI pour tous, plus avantageuse pour le calcul de la retraite. L'arrêt n° 343396 du Conseil d'Etat rappelle le caractère obligatoire d'un vote du CA préalable à l'engagement dans une expérimentation au titre de l'article 34 de la Loi Fillon.

La CA nationale appelle les personnels dans les CLAIR à s'appuyer sur cet arrêt pour faire échec en CA à toute déréglementation en matière d'organisation des enseignements.

Le SNES rappelle son opposition résolue au dispositif ECLAIR et sa demande d'une remise à plat de l'éducation prioritaire.

Le SNES prend donc tous les contacts unitaires pour lancer une action de grande ampleur contre le dévoiement de la politique d'éducation prioritaire et pour une véritable relance de celle-ci, qui contrairement à celle menée actuellement n'aboutirait pas à une vaste réglementation.

Collège

La campagne menée l'an dernier par le SNES, le SNEP et le SNUEP contre le livret personnel de compétences a permis de fragiliser un outil que de moins en moins de voix défendent aujourd'hui.

Dans le premier degré, le SNUipp s'est également prononcé contre l'imposition du LPC parce que les enseignants ne perçoivent pas l'intérêt pédagogique de renseigner un livret supplémentaire portant sur le socle, sans utilité pour les élèves et sans cohérence avec les outils d'évaluation déjà mis en œuvre sur l'ensemble des programmes.

En juin dernier, le congrès de la FCPE a exigé le retrait du LPC - que les parents jugent notamment peu lisible et compréhensible - et l'ouverture d'une concertation pour réfléchir à d'autres formes d'évaluation.

Plusieurs personnalités ont contesté en cette rentrée la « tyrannie des référentiels de compétences » et rappelé que « l'école doit apprendre à penser » (Meirieu, Gauchet...).

Même le Haut Conseil de l'Education reconnaît dans son rapport du 15 septembre que le flou de certaines consignes de l'institution pour la validation de chaque compétence se traduit sur le terrain par des pratiques variables...et en déduit que le « socle commun » n'a en fait rien de commun, ce que nous ne cessons de dénoncer !

De son côté le ministère ne veut rien entendre et des principaux font pression dès maintenant sur les équipes pour qu'elles renseignent le LPC. Il est pourtant indispensable de continuer à combattre le LPC au moment où il est fortement décrédibilisé.

La CA nationale du SNES du 16 novembre confirme la décision prise lors de son CN de septembre : elle invite les personnels à continuer de refuser d'entrer dans la démarche du LPC, en poursuivant la campagne contre le socle et son évaluation à tous les niveaux, auprès des parents d'élèves et de l'opinion publique, en y associant toutes les organisations et personnalités qui s'expriment dans le même sens.

Le ministère vient de publier une nouvelle circulaire pour cadrer *l'épreuve d'histoire des arts*. Depuis l'annonce d'une épreuve orale d'histoire des arts au Brevet, à titre expérimental pour les seuls élèves volontaires pour la session 2009 et pour tous les élèves à la session 2010, cette circulaire est le quatrième texte en deux ans, auxquels peuvent être jointes les deux versions successives d'un Point d'information de la DGESCO en mai 2011. Si la pression syndicale impulsée par le SNES a sans doute contraint le ministère à envisager un cadrage et à accepter quelques évolutions (possibilité de l'épreuve après les conseils de classe du troisième trimestre, suppression de l'évaluation lors d'une séquence pédagogique, non communication des notes aux élèves à l'issue de l'épreuve, affirmation que le jury est constitué d'enseignants...), certains points posent particulièrement problème et sont révélateurs de la conception ministérielle de l'histoire des arts : grille d'évaluation indicative qui repose sur des connaissances et capacités relatives à l'œuvre d'art et des capacités générales et attitudes ; mention sur le bulletin scolaire ; vote du CA sur les modalités d'organisation de l'épreuve, formulation ambiguë au sujet de la composition du jury. En outre, cette circulaire fait l'impasse sur toute forme de rémunération.

Le SNES appelle les collègues à refuser :

- d'engager un tel travail (dossier de l'élève en 3^{ème}, cahier personnel dématérialisé ou non...) sur les horaires d'enseignement actuels et d'individualiser la préparation de l'épreuve, de plus sans aucune rémunération pour le travail de suivi et la nécessaire concertation.
- de porter une mention sur le bulletin des élèves et a fortiori une note
- de mettre en place la grille d'évaluation indicative

Il continue d'exiger la remise à plat totale du dispositif d'enseignement et d'évaluation.

Dans les lycées, la signature des VS a été l'occasion pour de nombreux collègues de découvrir l'absence d'heure de première chaire, la majoration de leur service ou bien encore que les heures d'accompagnement personnalisé leur seraient rémunérées en HSE. Les modes de calcul du service des enseignants n'ayant pas changé, l'interprétation nouvelle que font certains recteurs et chefs d'établissement des décrets de 1950 n'est pas acceptable. Le SNES continuera de peser pour que les services soient calculés de la manière la plus favorable aux enseignants. Le traitement des heures d'accompagnement personnalisé en HSE fera l'objet d'un examen en vue d'un recours au tribunal administratif.

Le plus grand flou règne sur la mise en place des nouveaux enseignements de terminale à la rentrée prochaine : option histoire-géographie en terminale S, enseignements spécifiques *Informatique et sciences du numérique* en série S, *droit et grands enjeux du monde contemporain* en série L. L'histoire-géographie peut et doit pouvoir être proposée dans tous les lycées et faire l'objet d'une dotation horaire spécifique supplémentaire.

L'informatique et le droit ne peuvent à ce jour être pris en charge que par un petit nombre d'enseignants formés (formations en cours pour l'informatique, enseignant d'éco-gestion pour le droit). La mise en place de ces enseignements est le prétexte pour le MEN pour contourner les règles statutaires de nomination et d'affectation en multipliant les dispositions dérogatoires et en envisageant l'enseignement d'une discipline sous la forme de vacations. La procédure « d'habilitation » et la volonté de « valoriser » les enseignants habilités ouvre une voie vers la différenciation et la hiérarchisation des enseignants en fonction des tâches qu'ils effectuent. Le SNES ne peut accepter de telles transformations imposées du système et appelle les collègues à être très vigilants sur les conditions de mise en œuvre de ces enseignements.

Séries technologiques du lycée.

Après la mise en œuvre de la réforme refusée par la profession à cette rentrée pour les séries STI, STL, le ministère a mis les futurs programmes des séries STG et ST2S en « consultation ». Les conditions de cette consultation n'ont pas été réunies : à peine 4 semaines entre la mise en ligne des textes et la date de remise des avis, aucune transparence dans ce mécanisme de consultation, une consultation organisée sur les seuls programmes de première et non sur le cycle complet, et encore des projets de programmes sans rien préciser des modes et mécanismes d'évaluation.

Encore une fois, la forme compte plus que le fond pour le ministère : d'abord réduire les moyens, peu important les contenus et les objectifs de ces formations. **Dans les consultations réglementaires qui vont suivre, le SNES ne pourra qu'exprimer un avis critique sur ces projets de programmes, et réclamer toujours une autre réforme pour les séries technologiques.**

En parallèle de sa lutte pour le maintien réel des séries technologiques, le SNES insistera pour que toute réforme soit assortie de formation pour les enseignants chargés de la mettre en place, **formation qui doit être intégrée au temps de travail**. Le SNES mettra tout en œuvre pour que la **discipline de recrutement des enseignants soit respectée**, en particulier lors des opérations de mouvement, dans le respect du statut et pour une meilleure efficacité des parcours d'éducation et de formation des jeunes.

Le colloque du 8 décembre

Le SNES s'investit dans le colloque du 8 décembre 2011 : « Voie technologique : un patrimoine à développer. Réalités d'aujourd'hui et Projets pour demain ». Il s'agit de faire de cette journée un événement médiatique autour de la question de la voie technologique, et d'affirmer une riposte contre les réformes mises en œuvre ou sur le point de l'être mais également de **construire un projet alternatif ambitieux et crédible que le SNES portera dans les prochains mois, en particulier dans le cadre des campagnes présidentielle et législative, et qui donnerait confiance et espoir à l'ensemble des collègues**.

L'expérimentation « modularisation des BTS »

Après bien des tergiversations, le ministère a publié la modification au décret BTS qui permet le découpage modulaire du programme pour l'attribution de crédits ECTS. Ce découpage, défini dans un référentiel de formation, ne doit pas avoir de conséquence ni sur les progressions pédagogiques mises en œuvre par les enseignants ni sur la définition hebdomadaire du service. Si 5 BTS devraient être concernés par cette expérimentation, les référentiels de formation n'ont été publiés que pour les spécialités des « travaux publics, transports, et CRSA ». Ces référentiels de formations devraient s'appliquer dès cette année. **Le SNES estime qu'il n'est pas possible, dans ces conditions, de mettre en œuvre cette expérimentation et demande au ministre de ne l'envisager que pour la prochaine rentrée au plus tôt**.

Orientation

La mise en œuvre du prétendu « service public d'orientation » s'accélère dans les Régions. La plupart du temps sans concertation avec les élus Co-psy et DCIO, sans information du CTA, les rectorats engagent les services dans des conventions dont ils ignorent tout. Les premiers dossiers soumis à l'examen des CCREFP confirment que cette procédure de labellisation constitue une véritable machine de guerre contre le service public d'orientation de l'Education Nationale. Les dispositions prises non seulement prétendent imposer aux Co-psy et DCIO d'autres activités et d'autres conditions de travail que celles qui sont définies dans leur statut mais visent également à phagocytter les CIO sous l'égide de structures multi- partenariales comme la cité des Métiers, voire privées et commerciales comme la chambre de commerce et d'industrie !

Parallèlement, et dans le même but, les Rectorats ont entrepris une « restructuration du réseau des CIO » bien utile pour faire de la place aux autres organismes ! Ainsi à Poitiers, après Dijon et Lille, c'est près du tiers des CIO de l'académie dont la Rectrice vient d'annoncer la fermeture. Mais elle prévoit que les conseillers pourront aller faire des permanences dans les organismes du SPO « renforçant ainsi l'esprit guichet unique » . !

Les Co-Psy et les DCIO doivent pouvoir compter sur tous les échelons du Snes et de la FSU pour empêcher l'adoption de ces projets dangereux par les CCREFP. Il faut dès maintenant lancer une campagne d'information en direction des enseignants, des parents et des élus sur les enjeux de la labellisation et ses conséquences pour les élèves en formation initiale. Il faut exiger du Ministre qu'il fixe un cadrage national pour l'entrée dans la labellisation comme d'autres structures l'ont fait pour leurs services et envisager une journée nationale d'action autour des vacances de Noël.

Souffrance au travail

Les réformes actuelles rendent les conditions de travail des enseignants de plus en plus difficiles. Ces attaques remettent en cause le cœur de notre métier, et de nos missions, entraînant des situations de souffrance au travail largement partagées au sein des établissements scolaires. Le suicide de notre collègue de Béziers a rendu visible cette souffrance mais le refus du ministère d'accepter une journée banalisée sur cette question n'a pas permis d'aller au-delà de l'émotion.

Le SNES mène depuis longtemps un travail et une réflexion sur les difficultés du métier afin d'aider les collègues à reprendre la main sur leur métier. Il mènera campagne auprès des collègues sur ce sujet et leur fournira le matériel nécessaire pour impulser et alimenter le débat.

Protection sociale (délai de carence dans la Fonction publique)

Le gouvernement poursuit la chasse aux économies, toujours dans la poche des mêmes. Après la taxation des mutuelles, il prévoit un ONDAM (objectif des dépenses) en progression de 2,5 au lieu des 2,8% annoncés (déjà très faible). Par "souci d'équité", il envisage pour la Fonction publique un décret instaurant une journée de carence en cas d'arrêt maladie. En même temps, il fera passer de 3 à 4 les jours de carence déjà en place dans le secteur privé. Il enfourche les vieilles rengaines de la fraude pour renforcer les contrôles des arrêts maladie (expérimentés depuis l'an dernier dans la Fonction publique dans 5 départements) et envisage une amende pour "arrêt abusif", (des arrêts pourtant "ordonnés" par les médecins!). Alors que l'allongement des carrières, l'intensification du travail, et les renoncements aux soins aggravent l'état de santé de la population, il s'agit bien d'une "chasse aux malades". La FSU a interpellé le ministre de la Fonction publique sur ces projets inacceptables et demandé le retrait du projet.

La proposition de Loi sur l'accès gratuit et anonyme de la pilule et la facilitation de l'accès à l'IVG pour les mineures repose la question de la nécessité de l'accès de toutes et tous à la liberté de disposer de leur corps en dehors de toute pression familiale et sociale. Le SNES considère que ces propositions (dont certaines sont mises en place dans une région en France avec succès) sont positives.

Non titulaires

Par leur vote lors des élections professionnelles, les électeurs enseignants, CPE et Co-psy non-titulaires ont confié 53 sièges sur les 99 à pourvoir aux CCP académiques, soit une progression de 6 sièges par rapport aux élections précédentes. L'organisation arrivant en deuxième position en obtient 16.

En renforçant le SNES, les non-titulaires expriment ainsi leur volonté de voir aboutir le mandat d'un plan de titularisation massif qui vienne à bout de la précarité et n'écarte personne. Avec la FSU, le SNES prendra ses responsabilités en interpellant les candidats à la présidentielle pour que le rétablissement des postes supprimés depuis plusieurs années et la hausse des recrutements permette notamment une résorption efficace de la précarité.

Malgré des avancées (comme la prise en compte des vacances pour le dispositif de titularisation), le projet de loi gouvernemental comporte encore trop de limites et l'examen du projet de loi à l'Assemblée, initialement annoncé en octobre, devrait intervenir finalement en janvier. Le SNES conteste que le ministère de l'Education tarde à réunir à nouveau les organisations syndicales pour poursuivre le travail de recensement engagé en juillet et qu'il ne respecte ni la loi, ni les accords de Bercy en voulant imposer un comité de suivi réservé aux seuls signataires de l'accord alors qu'une telle instance est réservée normalement au niveau Fonction publique. Luc Chatel contredit ainsi la signature du ministre de la Fonction publique et les termes du protocole qui prévoit une concertation avec les organisations représentatives.

Retraités

Une nouvelle campagne de manipulation de l'opinion est lancée contre les retraités présentés comme des privilégiés épargnés par le plan de rigueur; ressortent à l'occasion les propositions de suppression de l'abattement de 10% pour frais professionnels ou l'alignement du taux de CSG.

Il ne s'agit cependant pas de "niches fiscales" activées par le contribuable mais de modalités de perception de l'impôt. Ces projets visent en fait à peser sur le pouvoir d'achat et à dégrader un peu plus la situation des retraités, réputés sans poids social et comme un coût, en gommant deux éléments essentiels: les pensions sont une rémunération du travail (salarié pour 93 % de la population active), et leur évolution depuis 2003 a été de moitié inférieure à celle du salaire moyen. Dans la perspective des élections à venir les retraités sauront faire entendre leur voix pour leur reconnaissance sociale, leur pouvoir d'achat et le traitement solidaire et dans un cadre collectif de la perte d'autonomie.

Action

La gravité de la situation économique et sociale et l'invocation de la crise pour multiplier les mesures d'austérité nécessitent une réaction coordonnée des organisations syndicales en Europe comme en France pour rompre le cercle vicieux austérité/récession, mobiliser les opinions publiques, étendre les mouvements sociaux. C'est pourquoi le SNES-FSU :

- portera auprès de la FSU l'idée de multiplier les actions sur la crise en coordination avec d'autres organisations afin de porter nos analyses sur les causes de la dette et nos propositions (réforme

fiscale d'ampleur, débat sur la création d'un pôle public bancaire, taxation des transactions financières...).

- mandate la FSU pour proposer dans l'intersyndicale interprofessionnelle du 18 novembre une journée de grève dans tous les secteurs et à tous les échelons sur une plate-forme emplois, salaires, pensions et retraites, et protection sociale.
- appelle à signer et à faire signer « l'appel d'Attac pour un audit citoyen de la dette publique » lancé par un collectif d'associations et de syndicats dont la FSU est partie prenante, à participer à ce collectif.

Dans l'Education, après le succès de la grève du 27 septembre, les mobilisations doivent se poursuivre, tant sur la question des moyens que l'exigence d'une rupture dans la politique éducative. Le SNES-FSU a acté la poursuite de l'action sous forme d'étapes participant à la construction d'un large mouvement sur l'Education, pesant sur la campagne des élections présidentielles, assurant la promotion du projet éducatif de la FSU et la place du second degré. Il investira pleinement le débat des élections présidentielles et législatives en faisant part de nos revendications et de notre bilan des politiques éducative, économique et sociale menées depuis 5 ans et en faisant un travail d'analyse comparée des programmes et des partis.

Il appelle donc à :

- renforcer dans un premier temps le travail de remobilisation sur le terrain, armer les collègues contre les tentatives de contournement des obligations statutaires et l'autoritarisme grandissant, s'opposer à différentes mesures (réformes STI, disposition Eclair, orientation...).
- mener une campagne intense sur la question des pré-recrutements et des recrutements, le retour à une année de stage pleine et entière.
- à renforcer la campagne engagée en direction de l'opinion publique et des parents d'élèves pour dénoncer la situation actuelle du système éducatif, et faire connaître publiquement ses propositions et les mesures à mettre en œuvre, notamment les mesures d'urgence.

Le SNES proposera pour la rentrée 2012 l'organisation d'Etat généraux de l'Education, si possible au niveau fédéral, à défaut dans le second degré, qui seront aussi déclinés dans les académies et/ou les départements.

Le récent projet sur l'évaluation, destructeur pour nos métiers, néfaste pour nos carrières, doit être combattu avec force ; le SNES-FSU en fera un des axes majeurs de la mobilisation de la profession pour exiger le retrait du projet. Une pétition sera mise en circulation en direction de tous les collègues, du matériel leur sera envoyé ainsi qu'aux établissements afin de construire la mobilisation contre ces textes. Le SNES-FSU appelle à prendre des heures d'information syndicale, diversifier les initiatives à l'exemple de ce qui avait été fait lors des projets Robien (limitation aux activités obligatoires, refus des examens blancs...).

La détermination du SNES-FSU à construire une action de grève dans l'Education en décembre en est d'autant renforcée. A cet effet, le SNES-FSU a immédiatement, après connaissance des projets, pris contact avec les organisations du second degré pour leur proposer un plan d'actions communes incluant pétition et grève. Cette grève actée par le SNES s'inscrit dans le plan général d'action.

Enfin, la CAN propose une manifestation nationale avant les vacances de février pour mettre au premier plan les questions éducatives, réformes comme budget, notre plate-forme.

Le plan d'urgence pour l'Education et nos métiers dans l'optique de la rentrée 2012 doit être diffusé largement, constituer un outil de mobilisation pour nos collègues et l'opinion ; il doit permettre le débat sur nos demandes immédiates et plus largement sur notre projet.

Le SNES-FSU mènera une **campagne de syndicalisation** en particulier en s'adressant à chaque électeur, à chaque sympathisant privé de son droit de vote, pour qu'il rejoigne le SNES en adhérant. Cette campagne est aussi l'affaire de tous, militants et syndiqués.

Vote :

Pour :	55
Contre :	2
Abstention :	1
NPPV :	1